



Probleme avec medicours... mise en demeure recommandé

Par **elopar**, le **30/05/2013** à **22:10**

bonjourrrn
en 2009 j'ai souscrit à medicours mais dans les mois qui ont suivi notre situation a changé et incapacité de poursuivre les paiements.rnJ'ai envoyé plusieurs mails à medicours d'explication mais rien à faire. On a donc laissé couler l'affaire (suite conseils sur le net)rrnle problème c'est que hier réception lettre simple de finrec de mise en demeure avec chantage de injonction de payer (4084.37 euros dont 1000.83 eur d'article 32) et aujourd'hui lettre recommandée avec accusé réception avec le meme contenu.rnrnAujourd'hui nous avons 3 enfants bas ages et incapacité de payer tout ça!rrnA l'époque j'avais juste fait des mails alors que dois je faire? y a t il une procédure que j'ai manqué?rrnPS : je n'ai jamais renvoyé de cours après réception des livres donc personne n'a eu à corriger mes copies. rnrnMerci pour votre aide urgente!

Par **moisse**, le **31/05/2013** à **08:58**

Bonjour,rnJe ne sais pas qui a pu vous prodiguer les conseils "sur le net" auxquels vous faites référence, mais un contrat signé implique d'en respecter les clauses.rnVous pouvez résilier le contrat dans les 3 mois qui suivent sa conclusion avec un dédit maximum de 30% de la valeur, ou à tout moment en justifiant d'un cas de force majeure.rnHors de cela vous êtes redevable de la totalité, outre les intérêts.

Par **elopar**, le **01/06/2013** à **16:05**

le soucis c'est que nous avons payé tant que cela nous était possible et quand nous ne pouvions plus ils n'ont rien voulu savoir! perte d'emplois avec 3 enfants bas âges mais aucune compréhension + harcèlement téléphonique et tout ce qui va avec. Les échanges emails font ressortir notre volonté de payer quand cela était possible mais quand on peut plus on peut plus quoi! on allait pas braquer une banque pour des services qu'on n'a jamais utilisés si ça avait été un emprunt j'aurais compris mais là nous n'avons jamais utilisé les services de culture et formation et avons quand même remboursé plus de 1000 euros!